



VITICULTURE / OENOLOGIE

BULLETIN D'INFORMATION N° 12 du 8 août 2019

EN BREF

Stade actuel : Le début de la véraison s'observe depuis quelques jours dans le vignoble vaudois

Fin des traitements : Rappel des règles concernant l'utilisation des produits phytosanitaires

Régulation de la charge : Certaines parcelles présentent un potentiel de récolte important

Pose des filets de protection : Soignez la pose des filets de protection contre les oiseaux

Drosophila suzukii : Suivi des pontes sur Agrométéo.ch, attendez un risque avéré avant une éventuelle intervention

Monitoring de *Scaphoideus titanus* : Des pièges pour le suivi de cette cicadelle vont être installés dans les vignobles des Côtes de l'Orbe, de Bonvillars et de Neuchâtel

Stade véraison

Le stade véraison peut s'observer depuis quelques jours, les baies se ramollissent, changent de couleur et le chargement en sucres démarre.

Fin des traitements

Voici un petit rappel concernant l'utilisation des produits phytosanitaires :

La fin de l'utilisation des produits phytosanitaires contre l'oïdium et le mildiou (à l'exception du cuivre) est fixée au 15 août.

Concernant les produits anti-botrytis, même si nous déconseillons un traitement spécifique à ce stade, nous vous rappelons qu'ils sont applicables au plus tard jusqu'à la véraison (ou le 15 août en année tardive).

Voici les doses annuelles de cuivre à respecter :

Maximum 4 kg de cuivre métal/ha/an :

- Parcelles «PER» sans utilisation de cuivre avant fleur
- Parcelles «sans intrants de synthèse» : ni fongicides, ni engrais minéraux, ni herbicides
- «Bio Suisse» «Bio fédéral» (max 6 kg par année mais 20 kg sur 5 ans)

Maximum 3 kg de cuivre métal/ha/an :

- Certificat Vitiswiss
- Parcelles «PER» si utilisation du cuivre avant fleur
- Parcelles traitées «sans intrants de synthèse» mais utilisation d'engrais et ou herbicides de synthèse
- Demeter (max 4 kg par année mais 15 kg sur 5 ans)

Régulation de la charge

Globalement le potentiel de récolte dans les vignes est important. Il est encore temps de procéder à des comptages et s'il faut effectuer une régulation de la charge, nous vous encourageons à réaliser ce travail le plus rapidement possible. Ceci notamment afin de limiter l'attractivité envers *Drosophila suzukii* (particulièrement pour les cépages rouges) et pour profiter au maximum des bénéfices qualitatifs de cette pratique.

Pose des filets de protection

Afin d'éviter de piéger des animaux, nous vous rappelons qu'il est indispensable de soigner la pose des filets de couverture et de les contrôler quotidiennement pour libérer les éventuels animaux piégés. Pour cela, vous pouvez suivre les recommandations de la fiche 6.91 du classeur Agridea ou de la fiche technique 404 d'Agroscope. Cette dernière fiche est disponible sur www.vitiswiss.ch dans les documents techniques. L'utilisation de filets latéraux présente une bonne efficacité et permet de limiter le risque de piégeage des animaux. De plus, les filets latéraux ne limitent pratiquement pas le travail mécanique et permettent de retourner dans les vignes pour un éventuel traitement au kaolin.



Drosophila suzukii

Comme annoncé dans un précédent bulletin, le suivi des risques liés à *Drosophila suzukii* sera disponible sur le site agrometeo <http://www.agrometeo.ch/fr/drosophila-suzukii-pontes>.

Attendez un risque avéré avant d'envisager une intervention avec de l'argile. Ni les captures, ni les observations d'adultes dans la parcelle ne constitueront des critères suffisants pour décider de traiter.

Monitoring de *Scaphoideus titanus*

Afin de suivre la répartition géographique de *Scaphoideus titanus*, cicadelle vectrice de la Flavescence dorée, des pièges jaunes englués vont être installés dans les vignobles de Bonvillars, des Côtes de l'Orbe et de Neuchâtel.

Ces pièges vont rester en place durant deux semaines et les lignes dans lesquelles seront installés les pièges seront marquées avec de la rubalise rouge et blanche. Agroscope compte sur la collaboration des viticulteurs pour ne pas enlever ces dispositifs, ceux-ci seront ramassés dès la fin des captures.

Agenda

Séances d'été, visite des essais de traitements par drone :

- Mardi 3 septembre, 9h30 à Paudex et 14h00 à Aigle. Voir l'invitation en annexe.

Auteurs :

Axel Jaquerod, David Marchand et David Rojard

Questions en lien avec la viticulture : viticulture@prometerre.ch

Remarque : L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité des auteurs. Pour tous les produits utilisés, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.